



PROJET DE TRANSFORMATION DU MARCHÉ SAINT-JACQUES

**Rencontre préparatoire
avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie
19 février 2013 de 13 h 30 à 15 h
Salle de conférence, 14^e étage, OCPM**

COMPTE-RENDU

SONT PRÉSENTS :

De l'arrondissement de Ville-Marie

M^{me} Anne-Rose Gorroz, conseillère en aménagement

De l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

M. André Beauchamp, président de la commission

M^{me} Nicole Brodeur, commissaire

M. Luc Lacharité, commissaire

M^{me} Stéphanie Espach, secrétaire-analyste de la commission

SONT ABSENTS :

De l'arrondissement de Ville-Marie

M. Sylvain Villeneuve, urbaniste, chef de la division de l'urbanisme

1. Ouverture et présentation des participants

L'ordre du jour est distribué. Le président de la commission, M. André Beauchamp, souhaite la bienvenue et invite les membres de la commission à se présenter. Les notes biographiques des commissaires sont remises aux participants. La représentante de l'arrondissement de Ville-Marie, M^{me} Anne-Rose Gorroz, excuse M. Sylvain Villeneuve qui a eu un empêchement. Elle se présente à son tour.

2. Consultation publique

○ Mandat de l'OCPM

M. André Beauchamp explique que l'OCPM est un organisme distinct de la Ville et impartial, dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets soumis à l'Office par le conseil de la Ville ou le comité exécutif. Un livret d'information sur l'OCPM, incluant le code de déontologie des commissaires, est remis à la représentante de l'arrondissement.

○ Mandat de la commission

Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique selon les règles établies et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre la décision d'adopter ou non le projet de règlement, avec ou sans modifications. Le rapport de la commission est rendu public 15 jours après avoir été transmis au Maire.

○ Objet de la consultation

L'objet de la consultation est le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Le projet de règlement introduit des modifications aux paramètres de hauteur du Plan d'urbanisme. Le président, M. André Beauchamp, mentionne que la commission recevra les préoccupations des citoyens portant sur le projet de transformation du marché Saint-Jacques dans sa globalité, et formulera des recommandations sur l'ensemble du projet et ses conséquences, le cas échéant.

○ Déroulement de la consultation

La consultation publique se tient en deux parties. La première partie consiste à présenter l'information à propos de l'objet de la consultation publique et à recevoir les questions des citoyens. La seconde partie est consacrée à l'audition des opinions. Le président rappelle que la commission peut adresser des questions au porte-parole de l'arrondissement ou demander le dépôt de documents. Aussi, à la fin de la séance, le président peut entendre un représentant de l'arrondissement de Ville-Marie ou du promoteur qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

○ Calendrier, horaire et lieu

La première séance d'information aura lieu au Centre Saint-Pierre, le 27 février, à 19h. L'audition des mémoires aura lieu au même endroit le 26 mars. Au besoin, des séances supplémentaires pourraient être tenues.

3. Rôle des porte-parole de l'arrondissement et des personnes ressources

Au cours des séances, il n'y a pas d'échanges directs entre les citoyens et les porte-parole ou les personnes-ressources. Les citoyens doivent s'enregistrer avant de poser leurs questions et peuvent poser deux questions à la fois. Ils peuvent néanmoins se réinscrire au registre et poser d'autres questions par la suite. Les questions sont

adressées à la commission qui les relaie aux porte-parole. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer de la clarté des réponses fournies. Elle doit également veiller au respect du temps alloué aux présentations et à l'importance que soit fournie une information compréhensible de tous.

M^{me} Anne-Rose Gorroz agira à titre de porte-parole lors des séances publiques et de contact avec le secrétariat de la commission. Au cours de l'audience, elle sera accompagnée de M. Sylvain Villeneuve. D'autres personnes-ressources pourraient être présentes dans la salle pour répondre à des questions plus spécifiques.

4. Enjeux potentiels

La commission fait état de questions ou d'enjeux susceptibles d'être soulevés au cours des séances, et sur lesquels elle invite les représentants de l'arrondissement à se préparer.

5. Documentation

La documentation pertinente est accessible sur le site web de l'OCPM (www.ocpm.ca) et peut être consultée à ses bureaux. Tout document déposé au cours de la consultation publique sera rendu public sur le site de l'OCPM. La représentante de l'arrondissement mentionne des études additionnelles qu'elle prévoit fournir à la commission avant le début des séances publiques.

6. Support logistique

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation et de la sténographie. Un ordinateur, un écran et un projecteur seront mis à la disposition des porte-parole. Toute information pertinente à la préparation des séances devrait être acheminée au secrétariat de l'Office dans les meilleurs délais.